



Juin 2022

Récupération des objets trouvés

Jusqu'au dimanche de la course à 16h, les objets trouvés peuvent être récupérés directement auprès de l'organisation au stand information sur le poste de Verbier. Après ce terme, ils seront envoyés à leur propriétaire pour autant que ce dernier les ait demandés dans un délai de 30 jours après la course. Après ce délai, le TVSB en devient propriétaire et peut alors décider de leur sort.

Seuls les objets d'une certaine valeur (vêtements, chaussures, appareils, sacs...) sont retournés, à l'exclusion des aliments, boissons ou autres objets sans grand intérêt.

Les envois ne sont effectués qu'en mode Economy avec suivi (pas d'envoi prioritaire).

Les bâtons non télescopiques et autres objets encombrants (> 100 cm) ne sont pas renvoyés.

Le Trail Verbier Saint-Bernard décline toute responsabilité en cas de dégât, perte ou retour partiel. En aucun cas, il ne pourra faire l'objet de réclamation.

Frais

Les objets trouvés sont renvoyés à leur propriétaire moyennant le versement d'un forfait de:

- Envoi en Suisse: CHF 50.-
- Envoi dans les pays de l'UE et Grande-Bretagne CHF 80.-
- Envoi dans le reste du monde CHF 120.-

En cas des poids particulièrement importants, les prix ci-dessus peuvent être majorés.

Le montant devra être versé avant tout envoi sur le compte de l'Association les Trailers Verbier Saint-Bernard - 1934 le Châble.
IBAN : CH21 8080 8009 7686 4061 2

La différence entre les montants ci-dessus et le prix réel de l'emballage et du port participe au financement de la [forêt d'aroles du Trail Verbier Saint-Bernard](#), l'une de nos nombreuses actions pour protéger l'environnement.

A noter que les sacs coureurs sont systématiquement ouverts pour ôter d'éventuels aliments périssables.